AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C5506
FR0010501692-FS1470

21 décembre 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GENERIX

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 décembre 2020, la société par actions simplifiée Moneta Asset Management (36 rue Marbeuf, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 décembre 2020, le seuil de 5% des droits de vote de la société GENERIX et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 200 000 actions GENERIX représentant autant de droits de vote, soit 5,30% du capital et 4,98% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions GENERIX sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 22 637 359 actions représentant 24 100 765 de droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.